

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2011

La Société des antiquaires de l'Ouest a tenu sa séance mensuelle le mercredi 19 octobre 2011 à 17 heures 30 en la chapelle de l'Échevinage sous la présidence de M. Didier Veillon.

19 personnes étaient présentes.

Ont signé le registre d'émargement : Mmes Claude Andrault-Schmitt, Josette Asserin, MM. Michel Aucher, Jean-Marie Augustin, Daniel Bourdu, M. et Mme Luc et Anne-Elisabeth Bourgeois, M. Michel Brunet, M. et Mme Louis et Françoise Bulidon, M. et Mme Gérard et Aimée Debelle, MM. Jean-Marc Neveux, Georges Pon, Jacques Pradines, Mme Geneviève Renaud-Romieux, M. Jean-Marc Roger, Mme Anne-Sophie Traineau, M. Didier Veillon.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Adhésions

M. Didier Veillon présente les candidatures de deux nouveaux membres :

- Mme Christiane Lewis, domiciliée à Montreuil-Bonnin, parrainée par M. Jean-Marc Roger ;
- Mme Marylène Goyeau, épouse Touzet, technicienne de laboratoire, domiciliée à Nouaillé-Maupertuis, parrainée par le Dr Bernard Giraudeau.

Les impétrantes sont élues à l'unanimité membres de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Dons

Lors de cette séance, la Société a reçu du conférencier du jour, Luc Bourgeois, plusieurs articles et un livre :

- *Andone : archéologie d'un château autour de l'an mil* / Luc Bourgeois,.. -- Angoulême : Musée d'Angoulême, 2011

Elle a également reçu :

- Jean-Paul Demoule, Christian Lanes (dir.), *La fabrique de l'archéologie en France*, Ed. de la Découverte, 2009

- de M. Fabrice Bonnifait (Service régional de l'Inventaire de Poitou-Charentes) : Th. Allard, Yann Ourry, *Le Jardin de Gabriel : l'univers poétique d'un créateur saintongeais : Poitou-Charentes*, Geste, 2011

- Jean-Marie Augustin, *Histoire du Poitou-Charentes, des provinces à la région*, Geste, 2011

- Pascale Brudy et Anne Benéteau Péan (dir.), *L'âge roman : arts et culture en Poitou et dans les pays charentais, X^e-XII^e siècles*, Gourcuff - Gradenigo Editions, 2011

M. le président, au nom de la Société, remercie les généreux donateurs.

Mme Claude Andrault-Schmitt souligne que *L'âge roman* est le catalogue des expositions qui ont été mentionnées dans le compte-rendu de la précédente séance.

Communication

M. Didier Veillon donne la parole à M. Luc Bourgeois pour une communication intitulée : *La genèse du castrum de Mégon à Château-Larcher (Vienne) : résidence fortifiée et lignage dans le Poitou des IX^e et X^e siècles.*

Le village de Château-Larcher (Vienne) s'est développé autour d'une résidence fortifiée dont les élévations conservées remontent principalement aux XIII^e-XV^e siècles et d'une église priorale qui présente d'importants vestiges des X-XII^e siècles. L'origine de ce castrum et des édifices religieux associés peut en revanche être suivie à partir de la fin du IX^e siècle grâce à un exceptionnel dossier documentaire issu des monastères de Nouaillé et de Saint-Cyprien de Poitiers. Il permet d'appréhender la mise en place de ce castrum alleutier établi dans une villa, de restituer la généalogie des *noblissimi* carolingiens qui ont présidé à sa destinée jusqu'au début du XI^e siècle, puis de dresser un tableau partiel du vaste patrimoine de cette famille alliée à tous les autres grands lignages poitevins.

M. le président remercie le conférencier pour cet exposé passionnant et demande pourquoi les donations d'Achard sont plus modestes que celles de la génération précédente. M. Luc Bourgeois lui répond qu'Achard voulait garder son patrimoine local et donnait des terres dans des zones intermédiaires. M. Jean-Marie Augustin demande ensuite si le château demeura longtemps un alleu et à quel moment il y a eu (s'il y a eu) une évolution vers la féodalité. Il lui est répondu qu'il est difficile de donner des réponses claires à ces questions. La seule mention d'alleu se trouve dans un acte ancien ; ensuite, le terme d'alleu n'apparaît plus du tout, du moins pour le château. Château-Larcher réapparaît au début du XII^e siècle : les textes parlent alors de châteltenie, pas de fief ; les occupants du château sont des personnages secondaires, sans envergure.

Après que M. Brunet s'est interrogé sur l'utilisation du terme d'alleu, M. Luc Bourgeois répond à une question concernant les églises de Mégon, toutes appelées Notre-Dame. Il pense qu'on a intégré à la fois l'église et les bâtiments du prieuré à l'intérieur du château, mais il lui manque des éléments pour en être certain.

M. Jacques Pradines pose ensuite une question sur le terme Achard. Il lui est répondu que les premières mentions sont sous la forme *cardo* ; le mot est peu déformé au cours des temps : certaines formes de l'époque moderne sont plus proches de *castro acardo* que de Château-Larcher.

M. Claude Andrault se dit fascinée par le type de reconstitution qui vient d'être proposée et ajoute qu'elle ignorait qu'un grand nombre de documents sur la période de l'An Mil dans le Poitou avait été conservé.

A une question sur les types de documents utilisés comme sources, le conférencier répond que presque tous les documents viennent de Nouaillé (ce sont presque tous des originaux, pas toujours en bon état) et de Saint-Cyprien.

Une question est ensuite posée sur la rue de la salée à Gençay. Mais toute une série de noms, dans la toponymie récente, n'a pas vraiment été étudiée. Le conférencier ajoute que des recherches commencent sur les races bovines et ovines, et plus seulement sur les espèces : peut-être sera-t-il un jour, mais pas avant quinze ans, possible de mesurer des déplacements d'espèces.

M. Jean-Marc Roger souligne la richesse de tous les services d'Archives Départementales. Celles de la Vienne font partie des services qui conservent le plus de documents originaux antérieurs au XI^e siècle.

M. G. Pon souligne que la communication de M. Luc Bourgeois est vraiment importante. L'intérêt de Château-Larcher avait déjà été souligné par M. Marcel Carrou, mais ce nouveau travail s'appuie sur une étude des noms. Il est intéressant de rattacher la noblesse de l'an Mil à la celle de l'époque carolingienne : cela a été peu fait dans les publications régionales. L'étude très précise des noms vient d'abord de l'historiographie allemande, qui a été transposée en France, entre autres par Régine Le Jan. Il est heureux que le Poitou utilise des méthodes modernes : l'informatique aide beaucoup pour ce genre de recherches, qui reposait autrefois sur les fiches et mémoires des historiens.

Une question est ensuite posée sur les lignages. Les très grandes familles, les seules documentées, sont les mêmes de l'époque carolingienne à l'an Mil. Certaines ont des charges publiques (vicomtes, abbés, évêques), mais, pendant très longtemps, on considérait qu'il y avait une rupture autour de l'an Mil ; aujourd'hui on voit que royauté et empire carolingien reposent sur un système de clientèles avec de grandes familles.

M. G. Pon souligne que cela montre que la noblesse n'apparaît pas au XIII^e siècle. Le terme de *nobilis* se trouve dans les sources narratives pour des hommes comme pour des femmes. Les distinctions sociales sont bien implantées avant la féodalité.

A 18h30, M. le Président remercie le conférencier pour son brillant exposé et annonce la prochaine séance, qui aura lieu le mercredi 16 novembre à 17 heures 30. M. Jean-Marc Roger prononcera une conférence intitulée *En hommage à Joseph Delaville Le Roulx (1855-1911). Aux origines de deux maisons de l'Hôpital ancien: Bourgameuf et Lureuil.*

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2011

La Société des antiquaires de l'Ouest a tenu sa séance mensuelle le mercredi 16 novembre 2011 à 17 heures 30 en la chapelle de l'Échevinage sous la présidence de M. Didier Veillon.

10 personnes étaient présentes.

Ont signé le registre d'émargement : MM. Louis Audouin, Jacques Borowczyk, Michel Brunet, Gérard Debelle, Mme Christiane Lewis, MM. Georges Pon, MM. Jacques Pradines, Jean-Marc Roger, Mme Anne-Sophie Traineau, M. Didier Veillon.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, une demande de rectification est faite par M. Jean-Marc Roger concernant les Archives départementales. Le compte-rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Adhésions

M. Didier Veillon présente les candidatures de trois nouveaux membres :

- M. Louis Barbier, directeur honoraire de la Banque de France, domicilié à Montpellier
- M. Alain Pouzet, fonctionnaire de police retraité, domicilié à Nouaillé-Maupertuis, parrainé par Mme Marylène Pouzet,
- Mme Villard, domiciliée à Poitiers, parrainée par M. Jean-Marc Roger

Les impétrants sont élus à l'unanimité membres de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Communication

M. Didier Veillon donne la parole à M. Jean-Marc Roger pour une communication intitulée : *En hommage à Joseph Delaville Le Roulx (1855-1911). Aux origines de deux maisons de l'Hôpital ancien: Bourganeuf et Lureuil.*

Le 4 novembre 1911, Joseph Delaville Le Roulx mourut en son château de la Roche, à Monts, au sud de Tours. Il jouissait d'une fortune personnelle qui lui permit non seulement de consacrer sa vie à ses recherches mais aussi d'en imprimer les fruits à ses frais. Dès sa sortie de l'École des chartes (1878), il partit passer de longs mois à Malte pour dépouiller les riches archives laissées par l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

Désormais il consacra à l'histoire de l'Hôpital l'essentiel de son activité scientifique, dont le monumental *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem (1100-1310)*, en quatre volumes in-folio, parus de 1894 à 1906. Il y analysa, souvent publia, plus de 5

000 documents. Si monumental que soit son *Cartulaire général*, il ne pouvait être exhaustif. Ainsi ne publia-t-il pas de documents sur deux importantes commanderies : Bourganeuf et Lureuil. Provenaient-elles de l'Hôpital ancien — de l'Hôpital avant la réunion des biens du Temple par la bulle *Ad providam Christi* de Clément V, du 2 mai 1312 — ou du Temple ?

Bourganeuf est une des plus belles commanderies que l'Hôpital ait laissées. Plusieurs chartes, la plupart conservées en original, prouvent que Bourganeuf était de l'Hôpital ancien : celles de vers 1190, du 28 septembre 1195 (*in domo Hospitalariorum de Burguet novo*), du 21 janvier 1208 (n. st.), de 1210, du 30 octobre 1218, du 18 juillet 1228, du 13 mai 1231, de 1234/1236.

F. Aimery Marchès est attesté comme commandeur des maisons de l'Hôpital de Jérusalem de Bourganeuf et du Breuilaufa (près de Limoges) le 13 octobre 1310, comme commandeur de Bourganeuf les 4 novembre 1315 et 21 juin 1317. Ces prénom et nom d'Aimery Marchès furent encore portés par le célèbre « chevalier-brigand » Mériqot Marchès — Mériqot étant un diminutif d'Aimery —, qui fut décapité le 12 juillet 1391 au Châtelet de Paris.

Lureuil était le siège d'une importante commanderie du prieuré d'Auvergne, dont il ne reste plus que le colombier, magnifiquement restauré. Une des chartes de Lureuil fut expédiée le 16 février 1250 (n. st.) par Aimery Sendebaut, seigneur du Blanc, « en l'ost de monseigneur le roi de France dans les tentes juxte la Mansourah », c'est-à-dire à l'un des pires moments de l'histoire de France. Par cette charte, Aimery Sendebaut donna en aumône à l'Hôpital ses droits d'usage et coutumes en son bois de Boiré pour ses maisons de Lureuil — écrit plusieurs fois dans la charte « Loruyll » — et du Morein.

Une autre charte, de mars 1278 (n. st.), concerne indirectement la maison de « Loruyll » ; elle fait mention d'une poterie, avec naturellement un four, sans doute banal.

F. Foulques de Villaret, maître de l'Hôpital, expédia le 19 avril 1308 en la maison de Lureuil une charte de franchise pour Bourganeuf.

Bourganeuf et Lureuil étaient donc deux maisons de l'Hôpital ancien, et deux maisons importantes.

M. le président remercie le conférencier pour cet exposé très intéressant et ajoute qu'il a omis de mentionner que M. Roger a fait un don, celui de la biographie de Thomé de Gamond : il l'en remercie au nom de la Société des antiquaires de l'Ouest. Il lui demande ensuite des précisions sur le chevalier brigand. On a fait de lui un triste sire, répond M. Jean-Marc Roger, mais c'est une opinion qu'il faut nuancer. A la faveur des circonstances, il s'était constitué un petit fief et avait de très hautes relations, comme le duc Armagnac ou le duc Lancastre. Il s'était réfugié chez un de ses cousins, qui l'a livré aux troupes royales. Les pièces de son procès ont été conservées : on y sent très bien toute la réserve des juges, qui ont essayé de lui octroyer un traitement de faveur. Il l'a refusé et a été pendu.

A une question de M. Georges Pon, M. Jean-Marc Roger répond que Delaville le Roux n'a jamais été archiviste. Il n'était pas membre de l'Ecole française de Rome. Il a été président ou membre de plusieurs sociétés savantes. Son cartulaire général, publié à compte d'auteur, n'a pas été très diffusé : on raconte qu'il en a été utilisé pour des pots de confiture. À Poitiers, une édition complète se trouve partagée entre les collections du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale et la Médiathèque.

M. Borowczyk demande ensuite des précisions sur les ascendances tourangelles de Delaville le Roux. A une autre question, M. Jean-Marc Roger répond que sa thèse n'a jamais été publiée mais qu'il en a tiré deux publications.

A 18h30, M. le Président remercie le conférencier pour son exposé et annonce la prochaine séance, qui aura lieu le mercredi 14 décembre à 17 heures 30. M. Robert Favreau évoquera *La représentation de la Trinité à Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers au XV^e siècle*. Mme Caroline Duban donnera une conférence intitulée *Foires et marchés en Poitou aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2011

La Société des antiquaires de l'Ouest a tenu sa séance mensuelle le mercredi 14 décembre 2011 à 17 heures 30 en la chapelle de l'Échevinage sous la présidence de M. Didier Veillon.

16 personnes étaient présentes.

Ont signé le registre d'émargement : Mme Marie-Thérèse Babin, MM. Michel Brunet, Gérard Debelle, Mme Caroline Duban, M. Robert Favreau, Mmes Françoise Gaulon, Jacqueline Hericourt, M. Jean-Claude Laumonier, Mme Isabelle de Lussy, MM. Michel Rérolle, Yves-Jean Riou, Jean-Marc Roger, Mme Anne-Sophie Traineau, MM. Didier Veillon, Fabrice Vigier.

Était excusé M. Jean-Marie Augustin.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, une demande de rectification est faite par M. Fabrice Vigier concernant le titre de la communication de Mme Caroline Duban. Le compte-rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Adhésions

M. Didier Veillon présente les candidatures d'un nouveau membre, M. Ahmed Slimani, magistrat au Tribunal administratif de Poitiers, domicilié à Poitiers, parrainé par MM. Jean-Marie Augustin et Didier Veillon.

L'impétrant est élu à l'unanimité membre de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Dons

Lors de cette séance, la Société a reçu

- de M. Jean-Marie Augustin, son livre : *Georges Vacher de Lapouge (1854-1936) : juriste, raciologue et eugéniste*, Presses de l'Université de Toulouse, 2011
- de M. Maurice Mathieu : *L'Agriculture en Charente au XX^e siècle : guide et jalons pour la recherche*, par la Fondation Xavier Bernard, Geste, 2011
- de Mme Ségolène Royal : Marie-Pierre Baudry, *Châteaux « romans » en Poitou-Charentes : X^e-XII^e siècles*, Geste, 2011

M. le président, au nom de la Société, remercie les généreux donateurs.

Communication

M. Didier Veillon donne la parole à M. Robert Favreau pour une communication intitulée

La représentation de la Trinité à Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers au XV^e siècle.

Au XII^e siècle, apparaît en Occident une nouvelle représentation de la Trinité : le Père, assis, tient le bras horizontal de la croix à laquelle est suspendu le Fils, l'Esprit Saint étant figuré entre les deux par une colombe. Très vite le Père sera représenté comme un vieillard à la barbe blanche, selon la figure de l'Ancien des jours (Daniel, 7, 9). A partir de la fin du XIV^e siècle il est coiffé de la tiare pontificale. Cette figure, appelée « trône de grâce », est connue en Occident par des centaines d'exemples.

En 1448 apparaît au chapitre de Saint-Hilaire le chanoine Pierre Négraud, originaire de Couhé. En février 1450 il demande à être enterré à Saint-Hilaire « près de l'image (=sculpture) de la Trinité qu'il a fait faire », à proximité de l'autel de la Trinité que, nous dit-il dans son testament d'avril 1456, il a fait transformer et reconstruire. Il meurt en juin 1456.

Cette statue de la Trinité est la seule statue de Saint-Hilaire -et des autres églises paroissiales de Poitiers- qui ait échappé aux destructions systématiques des protestants en 1562.

On a la même image dans un livre liturgique poitevin du XV^e siècle, dans le tableau de la confrérie des tailleurs, de 1603, au Musée de Poitiers, sur la porte de l'église abbatiale de la Trinité, du XVII^e siècle, aujourd'hui au bras nord du transept de Saint-Hilaire-de-la-Celle, sur le sceau de l'abbesse de la Trinité.

M. le président remercie le conférencier pour cet exposé très fouillé et demande pourquoi, selon lui, le classement de cette statue n'est pas assuré. M. Favreau lui répond que, pour l'inscription, le préfet ratifie la décision d'une commission départementale, alors que, pour le classement, il faut de surcroît l'accord d'une commission supérieure à Paris. Pour lui, le classement se justifie par le fait qu'il s'agit de l'unique statue des églises paroissiales de Poitiers qui ait échappé aux destructions des protestants.

Après une question sur le don d'un ouvrage, M. le Président donne la parole à Mme Caroline Duban pour une conférence intitulée *Foires et marchés en Poitou aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

Héritage directement transmis de l'Ancien Régime, les foires et les marchés sont des lieux de rassemblements populaires, de retrouvailles familiales ou amicales. Centres d'échanges relationnels et commerciaux, ces regroupements sont des pôles attractifs d'idées, de marchandises, et de personnages divers et variés. Les foires et marchés sont avant tout des centres où les activités économiques, sociales, culturelles, voire religieuses, animent la vie sur ces espaces commerciaux. Même si parfois, des excès de comportement et autres abus viennent entacher la bonne marche des échanges, les foires et marchés ne sont pas des antres de violences ou de criminalité patentées. Les archives qui ont servi de base à cette étude sont des dossiers judiciaires qui, inmanquablement, traitent de cas déviants, et de récidivistes.

En cherchant à recréer les scènes passées, à comprendre les relations qui unissent ou désunissent les êtres entre eux, c'est l'aspect anthropologique qui a été privilégié. À partir du corpus rassemblé, il est possible de reconstituer l'environnement qui entoure les places publiques pendant ces manifestations. En complétant ce corpus judiciaire par d'autres types de documents, on obtient un visage plus « humain » des foires et marchés d'Ancien Régime.

M. le Président remercie la conférencière pour sa communication très complète et fort intéressante.

Il est ensuite demandé à la conférencière si la foire des Hérolles existait au XVIII^e siècle. Celle-ci répond par l'affirmative.

M. Fabrice Vigier souligne que l'un de mérites de Mme Caroline Duban est d'avoir étudié les foires et les marchés par le biais des archives judiciaires. Le grand intérêt de ce travail réside dans la découverte d'états de foires. La conférencière souligne que, si leur quantité est intéressante, leur qualité importe plus encore. M. Fabrice Vigier indique ensuite que Mme Caroline Duban a trouvé également des rapports d'inspection et lui demande ce qui les distingue des états de foire. Ces derniers, répond-elle, sont importants car ils sont faits pour les foires nationales ou internationales, tandis que les inspections étaient réalisées par des notaires pour des foires plus restreintes.

M. Michel Rérolle demande ensuite où se trouve Saint Martin de Jeulles (aujourd'hui de Jules). Mme Caroline Duban lui répond que ce village se trouve à 6 km à l'ouest de Fors, au sud de Niort ; une route commerciale en direction de Fors, un marquisat, y passait.

M. Robert Favreau demande s'il existe encore des halles du XVIII^e siècle dans la région. Mme Caroline Duban répond qu'il en existe à Lusignan, qui datent du Moyen Âge. M. Fabrice Vigier ajoute qu'il reste également celles de Couhé et d'Airvault. M. Robert Favreau demande également si la laine venait d'Espagne, comme au Moyen Âge. La conférencière avoue son ignorance : elle n'a trouvé aucune mention de provenance sur les ballots de laine.

A 19h, M. le Président remercie les conférenciers pour leurs exposés et annonce la séance publique, qui aura lieu le dimanche 15 janvier 2012 à l'auditorium du musée Sainte-Croix. M. Jean-Marie Augustin donnera une communication intitulée *Citoyens et « merveilleuses » à Poitiers sous le Directoire (1795-1799)*. Le Président évoquera *Une juridiction d'exception au début de la Restauration : l'exemple des cours prévôtales dans le ressort d'appel de Poitiers*. Il annonce également la prochaine séance, qui aura lieu le mercredi 18 janvier à 17 heures 30. MM. Jean Hiernard et François Kihm donneront une conférence intitulée *Quatre Nurembergeois à Poitiers sous le règne d'Henri IV*. Pour finir, M. le Président souhaite d'excellentes fêtes à tous.